



## Institute for Justice & Democracy in Haiti *Bureau des Avocats Internationaux*

### **Contacts:**

Mario Joseph, Av., *Bureau des Avocats Internationaux*, (en Haïti), [mario@ijdh.org](mailto:mario@ijdh.org), +509-3701-9878 (Français, Créole, Anglais)

Maria-Elena Kolovos, *Bureau des Avocats Internationaux* (en Haïti), [mariaelena@ijdh.org](mailto:mariaelena@ijdh.org), +509-4688-9968 (Anglais)

### **Les Haïtiens victimes du choléra de l'ONU disent à l'ONU: "Haïti est aussi partie de la Déclaration Universelle des Droits Humains DUDH "**

*En ce jour de commémoration de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, les victimes du choléra de la MINUSTAH demandent urgemment le respect de leurs droits*

Port-au-Prince, Haïti, le 7 décembre 2011 – Le vendredi 9 décembre 2011 à 10h, les victimes du choléra introduit en Haïti par les troupes des Nations Unies ( ONU) organisent un « **Pike Pikèt** » (sit-in) devant la base de la Mission des Nations Unies pour la Stabilisation d'Haïti (MINUSTAH) à Saint Marc, route de Pivert, pour exiger de l'ONU Justice et Réparation pour la propagation cette épidémie de choléra en Haïti.

La manifestation sera organisée à l'occasion du 63ème anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH) en guise de commémoration. La DUDH fait la promotion des Droits de l'Homme les plus élémentaires, tels que : les droits à la vie, à la santé et à un procès équitable. La DUDH affirme « l'universalité » de ces droits.

Les victimes du choléra rappellent à l'ONU que ces droits humains « universels » s'appliquent aussi aux Haïtiens.

Cette année, l'ONU invite le monde à célébrer cette Déclaration autour du thème : « **Célébrons les Droits de l'Homme** », alors qu'elle continue à dénier le respect de ces mêmes Droits Humains élémentaires à des milliers d'haïtiens.

Le 3 novembre 2011, plus de 5000 victimes du choléra ont porté plainte par devant les instances de l'ONU, demandant à l'ONU de prendre ses responsabilités pour avoir introduit le choléra en Haïti. La plainte exige que l'ONU dédommage les victimes et mette en place des programmes d'assainissement de l'eau et d'accès aux soins nécessaires pour éradiquer cette épidémie.

Un mois plus tard, l'ONU n'a pas encore répondu aux plaintes des victimes et ni informé leurs représentants sur une date, en dépit d'une demande de rencontre formulée. Dans l'intervalle, environ 26 000 nouveaux cas sont enregistrés et 200 autres Haïtiens sont morts de l'épidémie du choléra. Depuis le mois d'octobre 2010, plus de 500 000 victimes sont contaminées et plus de 7000 en sont mortes.

Les victimes du choléra organisent sit-in devant les locaux de la MINUSTAH à Saint Marc, route de Pivert, pour forcer les autorités onusiennes à agir afin de mettre un terme aux interminables



Institute for Justice & Democracy in Haiti  
*Bureau des Avocats Internationaux*

souffrances du peuple haïtien. Le Bureau des Avocats Internationaux (BAI) et le Groupe d'Action pour la Défense des Droits Humains (GADH) appuient cette mobilisation des victimes du choléra en prélude à d'autres séries de manifestations.

Mario Joseph, l'avocat, directeur du BAI et défenseur des victimes, a déclaré que « L'ONU demande plus de temps et nous n'avons pas de temps. Quatorze mois après, le choléra continue de faire des victimes, des dizaines de milliers de personnes sont contaminées et en tue des centaines de plus chaque mois. L'ONU doit agir maintenant pour mettre fin à cette injustice. »

Marc-Arthur Mèsidort, Président du GADH déclare également que « Les Droits de l'Homme sont universels, et appartiennent à tous les peuples, y compris les Haïtiens – l'ONU est tenue de respecter les droits du peuple haïtien sans distinction aucune. L'ONU doit faire montre qu'elle respecte les principes qu'elle prône. »